

Mercredi, 23 octobre 2002

**11. Code communautaire relatif aux médicaments vétérinaires \*\*\*I (vote)**

Rapport Grossetête — A5-0334/2002

*(Majorité simple requise)**(Détail du vote: annexe 1, point 8)*

PROPOSITION DE DIRECTIVE COM(2001) 404 — C5-0593/2001 — 2001/0254(COD):

Approuvée telle qu'amendée (P5\_TA(2002)0506).

PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE:

Adopté (P5\_TA(2002)0506).

**12. Règlement financier applicable au budget général \*(vote)**

Rapport Van Hulten — A5-0325/2002

*(Majorité simple requise)**(Détail du vote: annexe 1, point 9)*

PROJET DE RÈGLEMENT SEC(2002) 835 — C5-0399/2002 — 2002/0901(CNS):

Approuvée telle qu'amendée (P5\_TA(2002)0507).

PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE:

Adopté (P5\_TA(2002)0507).

**13. Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (vote)**

Rapport Duff — A5-0332/2002

*(Majorité simple requise)**(Détail du vote: annexe 1, point 10)*

Intervient M<sup>me</sup> Berès qui se plaint de ce que la version révisée sous forme d'erratum de la proposition de résolution ne tienne pas compte de l'amendement linguistique adopté en commission concernant le remplacement des termes «droits de l'homme» par les termes «droits de la personne» dans certaines langues (M. le Président lui répond qu'il soulèvera la question et soumettra l'avis du service juridique à ce sujet à la Conférence des présidents).

PROPOSITION DE RÉSOLUTION:

Adoptée (P5\_TA(2002)0508).

\*

\* \*

*Explications de vote orales:*

Les députés Fatuzzo, Hager et Ahern sur le rapport Duff (A5-0332/2002).

M<sup>me</sup> Stihler sur les rapports Rosemarie Müller (A5-0330/2002) et Grossetête (A5-0340/2002).*Explications de vote par écrit:*

Les explications de vote données par écrit, au sens de l'article 137, paragraphe 3, du règlement, figurent au compte rendu in extenso de la présente séance.

**Mercredi, 23 octobre 2002***Corrections de vote:*

## Rapport Hughes — A5-0310/2002

- vote unique  
*pour*: Cushnahan

## Rapport Rosemarie Müller — A5-0330/2002

- amendement 166  
*pour*: Ries  
*contre*: Ferrer
- amendement 136  
*pour*: Roth-Behrendt
- amendement 137/rév  
*contre*: Montfort, Thomas-Mauro, Souchet

## Rapport Grossetête — A5-0340/2002

- amendement 38  
*contre*: Pirker
- amendement 40  
*contre*: Désir, Berès, Darras, Guy-Quint, Hazan, Poignant, Rocard
- amendement 176  
*pour*: Roth-Behrendt, Turmes
- amendement 34, 1<sup>re</sup> partie  
*pour*: Désir
- amendement 34, 2<sup>e</sup> partie  
*pour*: Désir
- amendement 174  
*pour*: Krivine
- amendement 202  
*abstention*: Roth-Behrendt
- amendement 101  
*contre*: Cederschiöld
- amendement 184  
*abstention*: Roth-Behrendt
- proposition de la Commission  
*pour*: M<sup>me</sup> Ludford
- résolution législative  
*pour*: M<sup>me</sup> Ludford

## Rapport Grossetête — A5-0334/2002

- amendement 16, 1<sup>re</sup> partie  
*pour*: Turmes
- amendement 16, 2<sup>e</sup> partie  
*pour*: Turmes

## Rapport Van Hulten — A5-0325/2002

- projet modifié  
*pour*: De Keyser

## Rapport Duff — A5-0332/2002

- résolution (ensemble)  
*pour*: De Keyser

**FIN DE L'HEURE DES VOTES**

(La séance, suspendue à 13 h 30, est reprise à 15 h 05.)

Mercredi, 23 octobre 2002

PRÉSIDENTE DE M. ONESTA

*Vice-présidente*

#### 14. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

#### 15. Communication d'une position commune du Conseil

M. le Président annonce, sur la base de l'article 74, paragraphe 1, du règlement, avoir reçu du Conseil, la position commune suivante du Conseil ainsi que les raisons qui l'ont conduit à l'adopter, de même que la position de la Commission sur:

- une décision du Parlement européen et du Conseil établissant l'Année européenne de l'éducation par le sport 2004 (C5-0498/2002 – 2001/0244(COD) – 9605/2/2002 – 11051/2002 – SEC(2002) 1112)  
renvoyée fond: CULT  
saisies pour avis 1<sup>re</sup> lecture: BUDG, EMPL  
base juridique: Article 149 TCE

Le délai de trois mois dont dispose le Parlement pour se prononcer commence donc à courir à la date de demain 24 octobre 2002.

#### 16. Lutte contre le terrorisme (déclarations suivies d'un débat)

MM. Haarder, Président en exercice du Conseil, Vitorino et Patten, ces deux derniers membres de la Commission, font des déclarations sur la lutte contre le terrorisme.

Intervient M. Brok, président de la commission AFET, d'abord pour demander au Président de donner la parole après lui, contrairement à ce qui est prévu dans la liste des orateurs, à M. Hernández Mollar, co-auteur de la proposition de résolution B5-0530/2002, et ensuite dans le débat, au nom du groupe PPE-DE.

Intervient M. Hernández Mollar qui, reprenant à son compte la demande de M. Brok, demande, en tant que co-auteur, au nom de la commission LIBE, de la proposition de résolution, à pouvoir intervenir à ce stade du débat.

Interviennent sur cette demande les députés Brok, Ludford et Terrón i Cusí, ces deux dernières étant les orateurs suivants inscrits sur la liste des orateurs, qui marquent leur accord.

Suite à ces interventions M. le Président accède à la demande de M. Hernández Mollar.

Interviennent les députés Hernández Mollar, président de la commission LIBE, Terrón i Cusí, au nom du groupe PSE, Ludford, au nom du groupe ELDR, Frahm, au nom du groupe GUE/NGL, Lagendijk, au nom du groupe Verts/ALE, Camre, au nom du groupe UEN, Belder, au nom du groupe EDD, Borghezio, non-inscrit, Galeote Quecedo, Wiersma, Malmström, Krivine, Nogueira Román, Queiró, Coûteaux, Oostlander, De Rossa, Andreasen et Alavanos.

PRÉSIDENTE DE M<sup>me</sup> LALUMIÈRE*Vice-présidente*

Interviennent les députés Pacheco Pereira, Ceyhun, Ilka Schröder, Morillon, Theorin, Pirker, Izquierdo Rojo, Sousa Pinto, Cushnahan, Gemelli, Van Orden, Pomés Ruiz, MM. Haarder et Vitorino.

M<sup>me</sup> la Présidente annonce avoir reçu des députés suivants les propositions de résolutions suivantes, déposées sur la base de l'article 37, paragraphe 2, du règlement:

- Brok, au nom de la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense, et Hernández Mollar, au nom de la commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures, sur l'évaluation et les perspectives de la stratégie de l'UE en matière de terrorisme un an après le 11 septembre 2001(B5-0530/2002);